

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1963

8 octobre 2009

### SOMMAIRE

Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l. ....	94182	Kujtesa Max S.à.r.l. ....	94180
Altinvest Lux S.A. ....	94181	LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l. ....	94187
Arvo Investment Holdings S.à r.l. ....	94179	LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l. ....	94186
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A. ....	94187	LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l. ....	94187
Berlys Capital ....	94183	Lion/Rally Lux 2 ....	94180
Bluesky Positioning Holding S.à r.l. ....	94212	Lion/Rally Lux 3 ....	94179
Building The Future S.A. ....	94184	Lion/Rally Lux 4 ....	94179
Building The Future S.A. ....	94178	LIPP 2 S.à r.l. ....	94190
Capucins Diffusion S.à r.l. ....	94183	Luxtel S.A. ....	94193
Carnesa S.A. ....	94211	Magg Charter SA ....	94193
Colony HR Holding (Lux) S.à r.l. ....	94186	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR .....	94180
Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A. ....	94178	Merchbanc International S.à r.l. ....	94188
Copagest S.A. ....	94178	MMD Investment S.A. ....	94186
Cordero Invest S.A. ....	94197	Mobilco S.A. ....	94181
CORSAIR (Luxembourg) N°19 S.A. ....	94182	Naya Sport Le'Kids ....	94195
CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A. ....	94181	Nova Sicav ....	94185
CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A. ....	94183	Optimol ....	94186
Drum S.A. ....	94185	PanEuropean (Lisbon) S.à r.l. ....	94188
Duchess I CDO S.A. ....	94184	Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR .....	94188
E.ON Asset Management S.à r.l. ....	94179	Rothorn ....	94193
ERE III - No 8 S.à r.l. ....	94190	Sliver Capital Investors N.V. S.A. ....	94178
EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE S.a. en abrégé ERRE S.A. ....	94180	Spotify Technology S.A. ....	94182
Four Seas S.A. ....	94188	Superlift Funding S.à r.l. ....	94198
Friday Street Mezzanine I S.à r.l. ....	94185	Tontarelli Lux S.A. ....	94224
FRS Hotel Group (Lux) ....	94186	TPG Azure S.à r.l. ....	94181
Gagfah S.A. ....	94183	TPG Sonic VI B S.à r.l. ....	94181
Gambro Reinsurance S.A. ....	94182	T.R.B. International S.A. ....	94189
Global Investment Selection ....	94184	United Industrial Associates Holding S.A. .....	94222
Grosvenor Retail European Properties S.A. ....	94192	United Industrial Associates SPF S.A. ....	94222
Inoval Group S. à r.l. ....	94184	Vencorp S.C.A. SICAR ....	94185
Ironos Investments S.à r.l. ....	94205	Zabar Swiss Portfolio 2 S.à r.l. ....	94187
		ZA Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	94187

**Sliver Capital Investors N.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 61.045.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/09.

SLIVER CAPITAL INVESTORS N.V. S.A.

Patrick van Denzen

Director B

Référence de publication: 2009118106/14.

(090141730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Copagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 35.687.

Par décision du Conseil d'Administration du 3 avril 2009, Monsieur Dominique BAMAS, Calle Lezaun 11, E-31620 GORRAIZ a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Bernard SARGIS, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Monsieur Dominique BAMAS a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour: COPAGEST S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-président / -

Référence de publication: 2009118035/16.

(090141811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Building The Future S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 120.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009118119/12.

(090142179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009118115/12.

(090142082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**E.ON Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.836.

—  
*Extrait suite au changement de dénomination d'un associé*

La dénomination de l'associé E.ON Asset Management GmbH a change en E.ON Invest GmbH.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009118128/14.

(090141843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Arvo Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 143.209.

Il est à noter que l'adresse privée du gérant Jean Roger Lemaire est désormais la suivante:  
12A, rue Randlingen

L-8366 Hagen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 septembre 2009.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009118044/16.

(090141732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Lion/Rally Lux 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.362.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 3 juillet 2009 que l'actionnaire a décidé de:  
- Nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que  
Auditeur Indépendant avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009118009/12.

(090141812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.054.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 3 juillet 2009 que l'actionnaire a décidé de:  
- Nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que  
Auditeur Indépendant avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009118010/12.

(090141809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 3 juillet 2009 que l'actionnaire a décidé de:  
- Nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que  
Auditeur Indépendant avec effet immédiat et pour une période indéterminé.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 9 septembre 2009. Signature.  
Référence de publication: 2009118011/12.  
(090141807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE S.a. en abrégé ERRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire  
Référence de publication: 2009118131/12.  
(090142225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société  
d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 128.231.

La démission de Monsieur Pietro Bianchi, né le 16 mai 1963 à Alessandria (Italie) en sa qualité de membre du Conseil  
de Surveillance a été acceptée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2009 et avec effet immédiat.  
Luxembourg le 10 septembre 2009.  
Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire  
Référence de publication: 2009118669/14.  
(090142396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 133.028.

*Extrait des Résolutions des Associés qui s'est tenue extraordinairement le 3 août 2009*

Les Associés de Kujtesa Max S.à.r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:  
- De démissionner Mme. Severine Canova de sa fonction de Gérante de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009;  
- de nommer Mme. Saphia Boudjani, née le 04 Mars 1979 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8  
avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009 et à durée  
indéterminée.  
Luxembourg, le 09 Septembre 2009.  
Saphia Boudjani  
Gérante

Référence de publication: 2009118034/16.  
(090141691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Altinvest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 147.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009118130/12.

(090142192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Mobilco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 79.611.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009118132/12.

(090141814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.629.

*Extrait des résolutions adoptées*

*lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2009*

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 4 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2009118120/17.

(090141861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**TPG Azure S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TPG Sonic VI B S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.447.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56141 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009118153/13.

(090142197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 9 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009118136/12.

(090141864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.534.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009118137/12.

(090141880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 30.666.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2009118139/13.

(090141890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°19 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 95.220.

*Extrait des résolutions adoptées  
lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2009*

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 4 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

*Pour le conseil d'administration*  
Signatures

Référence de publication: 2009118116/17.

(090141872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Capucins Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 15-17, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 60.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2009118147/12.

(090142084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56142 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009118148/12.

(090142160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Berlys Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 53.357,50.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009118129/13.

(090142196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.738.

*Extrait des résolutions adoptées*

*lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2009*

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 4 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2009118118/17.

(090141866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Building The Future S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 120.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009118117/12.

(090142178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Duchess I CDO S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 78.958.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56126 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009118150/12.

(090142175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Inoval Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 113.285.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 4 Juillet 2008:*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Un mandataire  
Signature

Référence de publication: 2009118358/16.

(090141994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Global Investment Selection, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 55.736.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°425 du 30 août 1996.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009118681/14.

(090142531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Drum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.  
17, rue des Jardiniers  
B.P. 26-50 L-1026 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009118889/14.

(090142569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 100.079.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2008 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 26.06.2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Bénédicte LOMMEL / Fabienne WALTZING  
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009118873/13.

(090142556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Vencorp S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.259.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 22 juin 2009*

Il est décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié conforme et sincère  
Pour VENCORP S.C.A. S.I.C.A.R.  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009118874/16.

(090142511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Friday Street Mezzanine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 118.181.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118925/11.

(090142406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Optimol, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 45.348.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009119754/14.

(090144120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée,  
(anc. Colony HR Holding (Lux) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 25.512.375,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009119702/14.

(090143955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 119, Zare-Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 98.241.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.

*Bureau comptable et fiscal*

BP 41

L-3901 Mondercange

Signature

Référence de publication: 2009119686/14.

(090144105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**MMD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009119650/12.

(090143918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 119, Zare-Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 98.241.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.  
*Bureau comptable et fiscal*  
BP 41  
L-3901 Mondercange  
Signature

Référence de publication: 2009119675/14.

(090144099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**ZA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Zabar Swiss Portfolio 2 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour "ZA Luxembourg Holdings S.à r.l."*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009119677/14.

(090143869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 119, Zare-Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 98.241.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.  
*Bureau comptable et fiscal*  
BP 41  
L-3901 Mondercange  
Signature

Référence de publication: 2009119680/14.

(090144103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 50.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Joëlle BADEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2009119694/12.

(090144132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 123.399.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale du 22 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Grégory MAGHE / Christoph Lanz

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2009119681/14.

(090143879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 140.479.

EXTRAIT

En date du 8 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009119631/16.

(090143771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**PanEuropean (Lisbon) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 94.462.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.09.2009.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2009119747/12.

(090144143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Four Seas S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 119.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUR SEAS S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009119713/12.

(090143802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**T.R.B. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 26.186.

L'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.R.B. INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination T.R.B. HOLDING S.A. suivant acte notarié du 15 juin 1987, publié au Mémorial Recueil C numéro 289 du 16 octobre 1987, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 375 du 14 juillet 1997 et pour les dernières fois suivant actes du notaire soussigné du 22 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 2 juin 2004, du 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 du 14 octobre 2004, du 22 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 459 du 27 mars 2007 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 905 du 29 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Johanna FISCHMANN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Prendre toute décision concernant le transfert du domicile et du siège social à 5, Chemin du Pavillon, CH-1218 Grand Saconnex (Suisse).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 31 juillet 2009.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité suisse et continuera à opérer sous la dénomination "T.R.B. INTERNATIONAL S.A."; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés du ressort dont dépendra le nouveau siège de la société en Suisse.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à 5, Chemin du Pavillon, CH-1218 Grand Saconnex (Suisse).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les statuts seront refondus selon le droit suisse.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Madame Johanna FISCHMANN,  
 - Monsieur Jur SPEETS  
 - Monsieur Alain BLUM,  
 - Monsieur Yves MARGUERAT,  
 - et Monsieur Francesco TOMBOLINI,  
 en tant qu'administrateurs de la société  
 et de ABACAB S.à r.l. (RCS Luxembourg B 50797) en tant que Réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de la société.

L'assemblée décide également de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Suisse, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement mille quatre cents euros (EUR 1.400).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Relation: LAC/2009/35547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122180/82.

(090147560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. ERE III - No 8 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
 R.C.S. Luxembourg B 139.276.

In the year two thousand and nine, on the tenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ERE III - N°6 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "ERE III - N°8 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139276, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1627 of 2 July 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to amend the company's name into "LIPP 2 S.à r.l.".

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

**Art. 4.** The Company will have the name "LIPP 2 S.à r.l.".

#### *Second resolution*

The sole partner decides resolves to amend the nominal value of the existing shares in order to reduce said nominal value from twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) per share to one Pound Sterling (GBP 1.-) per share, resulting in the conversion of the existing six hundred and thirty (630) shares representing the entire Company's share capital into twelve thousand six hundred (12,600) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The sole partner decides resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."

#### *Fourth resolution*

The sole partner decides to accept the resignation of Mr Peter CLUFF as Manager of the Company and to give it full and complete discharge for the accomplishment of its duties as Manager up the date of this general meeting.

#### *Fifth resolution*

The sole partner decides to appoint as manager for an unlimited period Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The sole partner decides to appoint as independent auditor for an unlimited period "Deloitte S.A.", having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

"ERE III N°6 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ERE III - N°8 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139276, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1627 du 2 juillet 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en "LIPP 2 S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "LIPP 2 S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes afin de réduire ladite valeur nominale de vingt Livre Sterling (GBP 20,-) par part sociale à une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, ce dont il résulte la conversion des six cent trente (630) parts sociales existantes représentant la totalité du capital social de la Société en douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à ladite conversion des parts sociales.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Livres Sterling (GBP 12.600,-), divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Peter CLUFF en tant que gérant de la Société et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Madame Zivana KRUSIC, employée privée, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme réviseur d'entreprise pour une durée illimitée la société "Deloitte S.A.", ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10810. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122192/105.

(090147444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

—  
EXTRAIT

- Il est à prendre en compte que le mandat de la société DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que commissaire aux comptes a expiré le 9 juillet 2009 et n'est pas renouvelé.

- Il est à prendre en compte que les mandats de MM. Neil Leslie Jones et Benoît Prat-Stanford en tant qu'administrateurs-délégués à la gestion journalière ont expiré le 9 juillet 2009 et n'ont pas été renouvelés.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 9 juillet 2009 les décisions suivantes:

\* Prendre note de la démission de M. Neil Leslie Jones et M. Ashley Down en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat;

\* Prendre note de la démission de M. Adrian Little en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2009;

\* Élire M. Richard John Barkham né le 9 juin 1961 à Gosport, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 70 Grosvenor Street à Londres, Royaume-Uni et M. Timothy Paul Francis né le 22 mars 1976 à Hong Kong, Chine, ayant pour adresse professionnelle Exchequer Court, 33 St Mary Axe à Londres, Royaume-Uni en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

\* Élire Deloitte S.A. dont le siège social est sis 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010;

\* Élire M. Axel Tristan Hubert Guinebertière né le 6 novembre 1977 à Versailles, France, ayant pour adresse professionnelle 69 boulevard Haussmann à Paris, France, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 10 septembre 2009 les résolutions suivantes:

\* Réélire M. Udo Kühle et M. Niels Hesseldahl en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 25 juin 2009 et ce, jusqu'au 25 juin 2015;

\* Élire M. Arto Sakari Tuunanen, né le 9 juin 1974 à Savonlinna, Finlande, ayant pour adresse professionnelle Unionkatu 43, FI-00101 Helsinki, Finlande en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Markkola Erkki avec effet au 25 juin 2009 et ce, jusqu'au 25 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009122309/39.

(090147401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Rothorn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.487.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale  
Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 août 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve et Eric Dekeuleneer pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

*Pour ROTHORN*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2009122324/20.

(090147217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Luxtel S.A., Société Anonyme,  
(anc. Magg Charter SA).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.326.

—  
L'an deux mil neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MAGG CHARTER SA", constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2004 sous la forme d'une société anonyme soumis au droit luxembourgeois, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 331 du 14 avril 2005, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156 du 10 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les trois cent dix (310) actions représentant 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en "LUXTEL S.A.";
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
3. Modification de l'objet social;
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts;
5. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant 100% du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LUXTEL S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Alinéa 2.** La société adopte la dénomination LUXTEL S.A."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

La société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra aussi déployer des activités d'intermédiation, d'acquisition et vente de circuits téléphoniques nationaux et internationaux, des activités de revente de capacité pour transmission de voix et de données. La société pourra développer des activités d'organisation et de gestion de structures boursières dans lesquelles elle pourra canaliser les offres et les transactions finalisées d'opérateurs du secteur, l'achat et la vente de circuits téléphoniques, les données nationales et internationales, la revente de capacité pour transmission de voix et données; Elle aura une activité de "service provider" pour les secteurs audiotel et audiotex; Elle pourra fournir des services en télémarketing, call center, publicité digitale, des services internet et intranet, d'application software, de hardware et de services d'assistance; elle pourra s'occuper de la gestion de systèmes de télécommunication de tous genres et faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200 - EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentale par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. LAC/2009/37629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122189/86.

(090147684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Naya Sport Le'Kids, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.181.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

1.- Monsieur Jean-Marc Solange SAVONNIER, agent commercial, né à Pointe-à-Pitre (France), le 10 mai 1968, demeurant à F-75013 Paris, 121, avenue d'Italie,

2.- Madame Ambre FOULQUIER, agent de presse, née à Boulogne-Billancourt (France), le 26 août 1971, demeurant à F-93110 Rosny-sous-Bois, 5, rue Lucien Piron.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'import/export et l'achat/vente d'articles de sport et de matériels électroniques.

La société a également pour objet des activités d'organisation de spectacles de tout genre.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "NAYA SPORT LE'KIDS", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marc Solange SAVONNIER, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Ambre FOULQUIER, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Toutes ces parts ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,00).

#### *Décisions des associés*

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Marc Solange SAVONNIER, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1360 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Savonnier, A. Foulquier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation LAC/2009/36867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009122217/84.

(090147484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Cordero Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.208.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le deux septembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "CROMWELL HOLDINGS S.A.", (RC B 37487) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111 rue Pierre Krier.

2) Monsieur Georges BRIMEYER, préqualifié, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CORDERO INVEST S.A."

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.-€), divisé en cinq cents (500) actions de soixante-dix euros (70.-€) chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société "CROMWELL HOLDINGS S.A.", préqualifiée .....	499 actions
2) Monsieur Georges BRIMEYER, préqualifié .....	<u>1 action</u>
Total .....	500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2010.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinq euros (1.505,-€).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Georges BRIMEYER, préqualifié, (administrateur-délégué):

b) Monsieur Stephen John KELLY, consultant, né à Liverpool, le 22 juillet 1964, demeurant à Flat B 309, Alnakheel 4, 383/Emirates Hill 2nd Dubaï, (administrateur)

c) Madame Brenda Patricia COCKSEEDGE, consultant, née à Londres, le 31 août 1949, demeurant à Flat 5158, Golden sands n°5, Mankhol Dubaï (administrateur)

3. est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIRI TREUHAND S.A., (CH-170.4.000.914-3 Handelsregisteramt Kanton Zug) avec siège social à CH-6304 ZUG, 30 Chamberstrasse.

4. le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRIMEYER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10458. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

*Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 08 septembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009122669/96.

(090148139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

#### **Superlift Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.196.

#### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Superlift Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 122.459,

here represented by Mr Stefan LAMBERT, manager, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, on 09 September 2009.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

#### **Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, and of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The name of the company is "Superlift Funding S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose (i) making, purchasing and investing in loans, securities or other financial assets, and (ii) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

#### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, each with a nominal value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) entirely subscribed for and fully paid up.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least two members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the individual signature of any manager

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in article 19 above or to the sole shareholder, as the case may be.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

"Superlift Holding S.a r.l.", prenamed .....	500 shares
TOTAL .....	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2009.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at two (2).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
  - a. Mr Christophe Cahuzac, manager, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972 and with professional address at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg;
  - b. Mr Stefan Lambert, manager, born in Trier, Germany, on 8 January 1964 and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- 3) The company shall have its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Superlift Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 459, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Stefan LAMBERT, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 09 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

### Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Superlift Funding S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet (i) la constitution, l'achat et l'investissement de prêts, valeurs ou autres actifs financiers, ainsi que (ii) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est établie pour une durée indéterminée.

### Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-), chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de deux membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

"Superlift Holding S.à r.l.", prénommée .....	500 parts sociales
TOTAL: .....	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que cette somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Christophe Cahuzac, manager, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, avec adresse professionnelle aux 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg;

b. Monsieur Stefan Lambert, manager, né à Trèves, Allemagne, le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LAMBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10832. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122621/345.

(090148012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **Ironos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.193.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Daniel Zabar, company director born on April 26<sup>th</sup>, 1963 in Israël, residing in Tel Aviv-69405, 7 Jitomir Street, Israël;

2. Mr David Netser, company director, born on June 11<sup>th</sup>, 1962 in Israël, residing in Bet Yehoshua-40591, 4 Hatamar Street, Israël.

Both parties are here represented by Mrs Angelika SILJAEV, employee, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy-holder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby declare to form:

**Art. 1. Form.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")

The Company is initially composed of two shareholders. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is IRONOS INVESTMENTS S.á r.l..

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Swiss francs (CHF 20,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares in registered form with a par value of two Swiss francs (CHF 2.-) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned. Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

**Art. 14. Powers of the managers.** The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 15. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 18. General meetings of partners.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the 1<sup>st</sup> day of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> day of December the same year.

**Art. 21. Balance-sheet.** Each year, on the 31<sup>st</sup> day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 22. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended.

*Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

*Subscription and Payment*

All the ten thousand (10,000) shares have been subscribed as follows:

1. Mr Daniel Zabar, prenamed, five thousand shares . . . . .	5,000
2. Mr David Netser, prenamed, five thousand shares . . . . .	5,000
Total: . . . . .	10,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Swiss francs (CHF 20,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The amount of the share capital is valued at thirteen thousand two hundred seven euro and forty-two cents (EUR 13,207.42).

*Extraordinary general meeting  
First resolution*

The shareholders resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as sole Manager for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company:

Mr Alain Heinz, company director, born in Forbach (France), on May 17<sup>th</sup>, 1968, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

*Second resolution*

The registered office shall be in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le sept septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Zabar, administrateur de sociétés, né en Israël le 26 avril 1963, demeurant à Tel Aviv-69405, 7 Jitomir Street, Israël;

2. Monsieur David Netser, administrateur de sociétés, né en Israël le 11 juin 1962, demeurant à Bet Yehoshua-40591, 4 Hatamar Street, Israël.

Les deux parties sont ici représentées par Madame Angelika SILJAEV, employée, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties pré-mentionnées déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement deux associés. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de IRONOS INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de deux francs suisses (CHF 2,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Daniel Zabar, préqualifié, cinq mille parts sociales . . . . .	5.000
2. Monsieur David Netser, préqualifié, cinq mille parts sociales . . . . .	5.000
Total: . . . . .	10.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le montant du capital social est évalué à treize mille deux cent sept mille euros et quarante-deux cents (EUR 13.207,42).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première résolution*

Les associés décident de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Siljaew et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. LAC/2009/36484. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122625/303.

(090147985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **Carnesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 6-8, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 12.124.

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARNESA S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.124 (NIN 1974 2200 879),

constituée suivant acte notarié en date du 14 mai 1974, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 29 juillet 1974, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 7 janvier 2009,

au capital social de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (€ 62.000.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent SCHONCKERT, administrateur-directeur, demeurant à L-1529 Luxembourg, 40, rue Raoul Follereau.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Germain CLEENEWERCK, employé privé, demeurant à L-3447 Dudange, 17, rue Curie.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8308 Cap, 6-8, Parc d'Activités, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Cap.

2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Bertrange à Cap et de fixer la nouvelle adresse à L-8308 Cap, 6-8, Parc d'Activités, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Cap.

#### *Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la prédite résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LEESCH, L. SCHONCKERT, G. CLEENEWERCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1348. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009122769/55.

(090148390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

**Bluesky Positioning Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.675.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of August.

Before the undersigned Maître Robert SCHUMAN, notary residing in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), in whose office the present deed remains.

Was held a meeting of the shareholders of Bluesky Positioning Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, drawn up on 23 October 2008, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B142.675 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 13 November 2008, number 2758, and lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER dated 26 November 2008 published in the said Mémorial C, on 30 December 2008, number 3039.

The meeting is opened, by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Christelle Demichelet, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains. The meeting elected as Scrutineer, Jean-Jacques Josset, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the 1.132.788 shares representing the 87,36 % share capital of the Company, are represented at this meeting.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Creation of a new class of shares, the Preferred A Shares to be issued pursuant to the conversion of the Bridging Loan Notes.

2. Deletion of article 6.6 and amendment of articles 6.5 and 6.7 of the Articles regarding the shares as follows:

"6.5. Any Preferred Shareholder may give the Company written notice that the holder requires his Preferred Shares to be converted into and redesignated as Ordinary Shares and any Preferred A Shareholder may give the Company written notice that the holder requires his Preferred A Shares to be converted into and redesignated as Ordinary Shares.

6.6. The Preferred Shareholder or the Preferred A Shareholder shall within 10 days of giving notice pursuant to Article 6.5 deliver to the Company the certificates for his Preferred Shares or his Preferred A Shares (if any). Preferred Shares or Preferred A Shares converted pursuant to Articles 6.5 shall be converted at the rate of one Ordinary Share for every Preferred Share or Preferred A Share and upon delivery of the said certificate there shall be issued to the Preferred Shareholder or to the Preferred A Shareholder a certificate for the number of Ordinary Shares resulting from the conversion and redesignation pursuant to this Article".

3. Amendment of article 8.2 of the Articles regarding the Board of Managers as follows:

" 8.2. Procedure

(i) The Board shall elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

(ii) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if at least one class A manager and at least one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) The Chairman has a veto right on any decision in relation to the implementation of the Plan and above all on any decision resulting in a deviation of the Plan (i.e. modification of the budget/costs/expenses, sale of the Company, entering into agreement in relation to the Plan etc).

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature."

4. Amendment of article 11 of the Articles regarding the general meetings of shareholders and shareholders circular resolutions as follows:

" **Art. 11.** General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) The Shareholders shall be entitled to receive notice of, to attend, and to vote at, general meetings of the Company, every Shareholder who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a corporation) is present by a duly authorised representative or by proxy, shall have one vote on a show of hands and on a poll every Shareholder so present shall have one vote for each Preferred A Share, Preferred Share and Ordinary Share (as the case may be) held by him.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### 11.3. General meetings of shareholders in a class of shares.

(i) The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares.

(ii) Articles 11.1 and 11.2 apply to such meetings unless the context requires otherwise"

5. Amendment of article 16.2 of the Articles regarding the dissolution-liquidation of the Company as follows:

" **16.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be used to distribute to the parties any declared but unpaid dividends:

On a return of assets on liquidation, reduction of capital or otherwise:

(a) each Preferred A Shareholders shall be entitled in respect of its Preferred A Shares to be paid out of the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including, for the avoidance of doubt, any declared but unpaid dividends) an amount up to twice the amount of the Subscription Price paid (or treated as paid) by each Preferred A Shareholder for its Preferred A Shares pro rata in preference to any amount paid to the Preferred Shareholders and Shareholders;

(b) the Preferred Shareholders shall be entitled in respect of their Preferred Shares to be paid out of the surplus assets of the Company (if any) remaining after payment to the Preferred A Shareholders, an aggregate amount equal to the amount of the Subscription Price paid (or treated as paid) by each Preferred Shareholder for its Preferred Shares bears to the aggregate Subscription Price paid for all Preferred Shares; and

(c) any balance remaining thereafter will be shared between the Shareholders according to the proportion each number of shares in a shareholder's respective holding bears to the aggregate number of shares in issue".

6. Amendment of Section VII GENERAL PROVISIONS by inserting a new article 17.5 which shall be read as follows:

" **17.5.** The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of this Article shall not affect the validity of this articles of incorporation. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention."

7. Amendment of Section VIII DEFINITIONS of the Articles by the insertion of the following definition:

"Plan: any approved plan taken by a decision of the Board in order to prevent the liquidation, the winding up or any similar measure or the sale of the Company. The Chairman has a veto right on any decision in relation to the implementation of the Plan and above all on any decision resulting in a deviation of the Plan (i.e modification of the budget/costs/ expenses, sale of the Company, entering into agreement in relation to the Plan etc).

Preferred A Shares: preferred A shares of EUR 0.01 each in the capital of the Company issued further to the conversion of the Bridging Loan Notes.

Preferred A Shareholders: the registered holders of the Preferred A Shares.

Shares: together the Ordinary Shares, the Preferred Shares and the Preferred A Shares.

Shareholders: together the Ordinary Shareholders, the Preferred Shareholders and the Preferred A Shareholders"

8. Amendment of Section VIII DEFINITIONS of the Articles by the deletion of the following definition:

"Listing: a successful application being made to the United Kingdom Listing Authority and the London Stock Exchange plc for admission to listing and trading of any of the Equity Share Capital, or a successful application for admission to trading of such shares to any other recognised investment exchange or overseas investment exchange which has in any such case been approved by the Board.

Qualifying Offering: any Listing which is either:

(a) approved by the Board, or

(b) at a public offering price per Ordinary Share or not less than five times the Subscription Price for each Preferred Share issued on the Adoption Date (with such reasonable adjustment determined by the managers in consultation with the Auditors to reflect any sub-division or consolidation or any other reorganisation of capital). "

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to create a new class of shares, the Preferred A Shares to be issued pursuant to the conversion of the Bridging Loan Notes.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to delete article 6.6 and to amend articles 6.5 and 6.7 of the Articles regarding the shares as follows:

" **6.5.** Any Preferred Shareholder may give the Company written notice that the holder requires his Preferred Shares to be converted into and redesignated as Ordinary Shares and any Preferred A Shareholder may give the Company written notice that the holder requires his Preferred A Shares to be converted into and redesignated as Ordinary Shares.

**6.6.** The Preferred Shareholder or the Preferred A Shareholder shall within 10 days of giving notice pursuant to Article 6.5 deliver to the Company the certificates for his Preferred Shares or his Preferred A Shares (if any). Preferred Shares or Preferred A Shares converted pursuant to Articles 6.5 shall be converted at the rate of one Ordinary Share for every

Preferred Share or Preferred A Share and upon delivery of the said certificate there shall be issued to the Preferred Shareholder or to the Preferred A Shareholder a certificate for the number of Ordinary Shares resulting from the conversion and redesignation pursuant to this Article".

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 8.2 of the Articles regarding the Board of Managers as follows:

" **8.2.** Procedure

(i) The Board shall elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

(ii) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if at least one class A manager and at least one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) The Chairman has a veto right on any decision in relation to the implementation of the Plan and above all on any decision resulting in a deviation of the Plan (i.e modification of the budget/costs/expenses, sale of the Company, entering into agreement in relation to the Plan etc).

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. "

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 11 of the Articles regarding the general meetings of shareholders and shareholders circular resolutions as follows:

" **Art. 11.** General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) The Shareholders shall be entitled to receive notice of, to attend, and to vote at, general meetings of the Company, every Shareholder who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a corporation) is present by a duly authorised representative or by proxy, shall have one vote on a show of hands and on a poll every Shareholder so present shall have one vote for each Preferred A Share, Preferred Share and Ordinary Share (as the case may be) held by him.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

11.3. General meetings of shareholders in a class of shares.

(i) The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares.

(ii) Articles 11.1 and 11.2 apply to such meetings unless the context requires otherwise"

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 16.2 of the Articles regarding the dissolution-liquidation of the Company as follows:

" **16.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be used to distribute to the parties any declared but unpaid dividends:

On a return of assets on liquidation, reduction of capital or otherwise:

(a) each Preferred A Shareholders shall be entitled in respect of its Preferred A Shares to be paid out of the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including, for the avoidance of doubt, any declared but unpaid dividends) an amount up to twice the amount of the Subscription Price paid (or treated as paid) by each Preferred A Shareholder for its Preferred A Shares pro rata in preference to any amount paid to the Preferred Shareholders and Shareholders;

(b) the Preferred Shareholders shall be entitled in respect of their Preferred Shares to be paid out of the surplus assets of the Company (if any) remaining after payment to the Preferred A Shareholders, an aggregate amount equal to the amount of the Subscription Price paid (or treated as paid) by each Preferred Shareholder for its Preferred Shares bears to the aggregate Subscription Price paid for all Preferred Shares; and

(c) any balance remaining thereafter will be shared between the Shareholders according to the proportion each number of shares in a shareholder's respective holding bears to the aggregate number of shares in issue".

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend Section VII GENERAL PROVISIONS by inserting a new article 17.5 which shall be read as follows:

" **17.5.** The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of this Article shall not affect the validity of this articles of incorporation. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention."

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to amend Section VIII DEFINITIONS of the Articles by the insertion of the following definition:

Plan: any approved plan taken by a decision of the Board in order to prevent the liquidation, the winding up or any similar measure or the sale of the Company. The Chairman has a veto right on any decision in relation to the implementation of the Plan and above all on any decision resulting in a deviation of the Plan (i.e modification of the budget/costs/ expenses, sale of the Company, entering into agreement in relation to the Plan etc).

Preferred A Shares: preferred A shares of EUR 0.01 each in the capital of the Company issued further to the conversion of the Bridging Loan Notes.

Preferred A Shareholders: the registered holders of the Preferred A Shares.

Shares: together the Ordinary Shares, the Preferred Shares and the Preferred A Shares.

Shareholders: together the Ordinary Shareholders, the Preferred Shareholders and the Preferred A Shareholders"

*Eighth resolution*

The Shareholders resolve to amend Section VIII DEFINITIONS of the Articles by the deletion of the following definition:

"Listing: a successful application being made to the United Kingdom Listing Authority and the London Stock Exchange plc for admission to listing and trading of any of the Equity Share Capital, or a successful application for admission to trading of such shares to any other recognised investment exchange or overseas investment exchange which has in any such case been approved by the Board.

Qualifying Offering: any Listing which is either:

(a) approved by the Board, or

(b) at a public offering price per Ordinary Share or not less than five times the Subscription Price for each Preferred Share issued on the Adoption Date (with such reasonable adjustment determined by the managers in consultation with the Auditors to reflect any sub-division or consolidation or any other reorganisation of capital)."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un août.

Par devant le notaire soussigné, Maître Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son collègue absent Maître Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains, lequel restera dépositaire de la minute.

S'est tenue une assemblée des associés de Bluesky Positioning Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.675 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 13 novembre 2008, numéro 2758 et modifiés pour la dernière fois par un acte notarial de Maître Martine SCHAEFFER en date du 26 novembre 2008 publié au dit Mémorial C, le 30 décembre 2008, numéro 3039.

L'assemblée est ouverte par Mlle Cecile Rechstein, avocate, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, étant le président.

Le Président désigne comme Secrétaire, Christelle Demichelet, employée privée, ayant son domicile professionnel à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme Scrutateur, Jean-Jacques Josset, employé privé, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration ne varient, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.132.788 parts sociales représentant 87,36 % du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les Parts Sociales Privilégiées A à émettre suite à la conversion des Billets à Ordre du Prêt Relais.

2. Suppression de l'article 6.6 et modification des articles 6.5 and 6.7 des Statuts concernant les parts sociales comme suit:

" **6.5.** Tout Associé Privilégié peut donner à la Société un avis écrit pour demander à ce que ses Parts Sociales Privilégiées soient converties et renommées en Parts Sociales Ordinaires et tout Associé Privilégié A peut donner à la Société un avis écrit pour demander à ce que ses Parts Sociales Privilégiées A soient converties et renommées en Parts Sociales Ordinaires

**6.6.** L'Associé Privilégié ou l'Associé Privilégié A délivrera dans les 10 jours suivant l'envoi de l'avis en vertu de l'article 6.5, à la Société les certificats de ses Parts Sociales Privilégiées ou de ses Parts Sociales Privilégiées A (s'ils existent). Les Parts Sociales Privilégiées ou les Parts Sociales Privilégiées A converties en vertu des Articles 6.5 seront converties au taux d'une Part Sociale Ordinaire pour chaque Part Sociale Privilégiée ou Part Sociale Privilégiée A et à la réception dudit certificat, un certificat pour le nombre de Parts Sociales Ordinaires provenant de la conversion et nouvelle désignation en vertu de cet Article sera adressé à l'Associé Privilégié ou à l'Associé Privilégié A".

3. Modification de l'article 8.2 des Statuts concernant le Conseil de Gérance comme suit:

## " 8.2. Procédure

(i) Le Conseil doit élire parmi ses membres un président (le "Président"). Si le Président n'est pas présent, il sera remplacé par un Gérant élu dans ce but parmi les Gérants présent à la réunion.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas de scrutin, le Président a une voix prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Le Président a un droit de veto sur toutes les décisions en relation avec la mise en place du Plan et surtout avec toutes les décisions résultant d'une déviation du Plan (i.e modification du budget/couts/dépenses, la vente de la Société, la conclusion d'un contrat en relation avec le Plan etc).

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou partout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. "

4. Modification de l'article 11 des Statuts concernant l'assemblée générale des associés et les résolutions circulaires des associés comme suit:

### " Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale") ou par voie de résolutions circulaires (les "Résolutions Circulaires des Associés").

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Les Associés auront le droit de recevoir une convocation de participer à et de voter aux, assemblées générales de la Société, chaque Associé qui (pour une personne physique) est présent en personne ou par procuration ou (pour une personne morale) est présent par son représentant habilité ou par procuration, aura une voix à la main levée et par scrutin, chaque Associé ainsi présent aura une voix pour chaque Parts Sociale Privilégiée A et chaque Parts Sociale Privilégiée et chaque Part Sociale Ordinaire (le cas échéant) qu'il détient.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

11.3. Assemblée générale des associés dans une catégorie de parts sociales.

(i) Les associés de toutes catégories de parts sociales peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale pour décider sur toute question qui est liée exclusivement à cette catégorie de parts sociales.

(ii) Les articles 11.1 et 11.2 s'appliquent à ces réunions à moins que le contexte n'en décide autrement".

5. Modification de l'article 16.2 des Statuts concernant la dissolution-liquidation de la Société comme suit:

" **16.2.** Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif de la Société doit tout d'abord être utilisé pour distribuer aux parties tous dividendes déclarés mais non payés:

Sur le retour des biens sur la liquidation, réduction de capital ou autrement:

(a) chaque Associé Privilégié A aura droit par rapport à ses Parts Sociales Privilégiées A d'être payé sur l'excédent de l'actif de la Société restant après paiement du passif (y compris, pour éviter toute confusion, tous dividendes déclarés mais non payés) un montant jusqu'à deux fois le montant du Prix de Souscription payé (ou considéré comme payés) par chaque Associé Privilégié A pour ses Parts Sociales Privilégiées A, au prorata, de préférence à tout montant payé pour les Associés Privilégiés et les Associés;

(b) Les Associés Privilégiés ont droit relativement à leurs Parts Sociales Privilégiées d'être payés sur l'excédent de l'actif de la Société (le cas échéant) restant après le paiement des Associés Privilégiés A, un montant total égal au montant du Prix de Souscription payé (ou considéré comme payés) par chaque Associé Privilégié pour ses Parts Sociales Privilégiées par rapport à l'ensemble du Prix de Souscription payé pour toutes Parts Sociales Privilégiées; et

(c) tout solde restant par la suite sera partagé entre les Associés conformément à la proportion du nombre de parts sociales respectivement détenues par chaque associé par rapport au nombre total de parts sociales émises".

6. Modification de la Section VII DISPOSITIONS GENERALES en insérant un nouvel article 17.5 qui doit être lu comme suit:

" **17.5.** Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflètera au mieux l'intention des Associés. "

7. Modification de la Section VIII DEFINITIONS des Statuts par l'insertion des définitions suivantes:

"Plan: tout plan approuvé pris par une décision du Conseil afin d'éviter la liquidation ou toute mesure similaire ou la vente de la Société. Le Président dispose d'un droit de veto sur toute décision relative à l'application du Plan et surtout sur toute décision entraînant une déviation du Plan (c'est-à-dire modification du budget/coûts/dépenses, vente de la Société, conclusion d'accord en lien avec le plan etc.).

Parts Sociales Privilégiées A: parts sociales privilégiées A de EUR 0,01 chacune dans le capital de la Société émises suite à la conversion des Billets à Ordre du Prêt Relais.

Associés Privilégiés A: les détenteurs enregistrés des Parts Sociales Privilégiées A.

Parts Sociales: Ensemble les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Privilégiées et les Parts Sociales Privilégiées A.

Associés: Ensemble les Associés Ordinaires, les Associés Privilégiés et Associés Privilégiés A"

8. Modification de la Section VIII DEFINITIONS des Statuts par la suppression des définitions suivantes:

"Cotation: une candidature réussie effectuée auprès de l'Autorité de Cotation du Royaume Uni et la Bourse de Londres en vue d'une admission à la cotation et à la négociation de n'importe quelle Parts du Capital, ou une candidature réussie en vue d'une admission à la négociation de ces parts sociales sur une autre bourse d'investissement reconnue ou bourse d'investissement d'outre-mer qui a été dans ce cas approuvée par le Conseil.

Offre Agréée: toute Cotation qui est, soit:

(a) approuvée par le Conseil; ou

(b) d'un prix d'offre publique par Part Sociale Ordinaire ou pas inférieur à cinq fois le Prix de Souscription pour chaque Part Sociale Privilégiée émise à la Date d'Adoption (avec cet ajustement raisonnable déterminé par les gérants en consultation avec les Réviseurs afin de refléter toute subdivision ou consolidation ou toute autre réorganisation de capital).

"

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les Parts Sociales Privilégiées A à émettre suite à la conversion des Billets à Ordre du Prêt Relais.

### Seconde résolution

Les Associés décident de supprimer l'article 6.6 et de modifier les articles 6.5 et 6.7 des Statuts concernant les parts sociales comme suit:

" **6.5.** Tout Associé Privilégié peut donner à la Société un avis écrit pour demander à ce que ses Parts Sociales Privilégiées soient converties et renommées en Parts Sociales Ordinaires et tout Associé Privilégié A peut donner à la Société un avis écrit pour demander à ce que ses Parts Sociales Privilégiées A soient converties et renommées en Parts Sociales Ordinaires

**6.6.** L'Associé Privilégié ou l'Associé Privilégié A délivrera dans les 10 jours suivant l'envoi de l'avis en vertu de l'article 6.5, à la Société les certificats de ses Parts Sociales Privilégiées ou de ses Parts Sociales Privilégiées A (s'ils existent). Les Parts Sociales Privilégiées ou les Parts Sociales Privilégiées A converties en vertu des Articles 6.5 seront converties au taux d'une Part Sociale Ordinaire pour chaque Part Sociale Privilégiée ou Part Sociale Privilégiée A et à la réception dudit certificat, un certificat pour le nombre de Parts Sociales Ordinaires provenant de la conversion et nouvelle désignation en vertu de cet Article sera adressé à l'Associé Privilégié ou à l'Associé Privilégié A".

### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8.2 des Statuts concernant le Conseil de Gérance comme suit:

#### " **8.2.** Procédure

(i) Le Conseil doit élire parmi ses membres un président (le "Président"). Si le Président n'est pas présent, il sera remplacé par un Gérant élu dans ce but parmi les Gérants présent à la réunion.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas de scrutin, le Président a une voix prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Le Président a un droit de veto sur toutes les décisions en relation avec la mise en place du Plan et surtout avec toutes les décisions résultant d'une déviation du Plan (i.e modification du budget/couts/dépenses, la vente de la Société, la conclusion d'un contrat en relation avec le Plan etc).

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou partout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. "

### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 11 des Statuts concernant l'assemblée générale des associés et les résolutions circulaires des associés comme suit:

" **Art. 11.** Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale") ou par voie de résolutions circulaires (les "Résolutions Circulaires des Associés").

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Les Associés auront le droit de recevoir une convocation de participer à et de voter aux, assemblées générales de la Société, chaque Associé qui (pour une personne physique) est présent en personne ou par procuration ou (pour une personne morale) est présent par son représentant habilité ou par procuration, aura une voix à la main levée et par scrutin, chaque Associé ainsi présent aura une voix pour chaque Parts Sociale Privilégiée A et chaque Parts Sociale Privilégiée et chaque Part Sociale Ordinaire (le cas échéant) qu'il détient.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### 11.3. Assemblée générale des associés dans une catégorie de parts sociales.

(i) Les associés de toutes catégorie de parts sociales peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale pour décider sur toute question qui est liée exclusivement à cette catégorie de parts sociales.

(ii) Les articles 11.1 et 11.2 s'appliquent à ces réunions à moins que le contexte n'en décide autrement".

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 16.2 des Statuts concernant la dissolution-liquidation de la Société comme suit:

" **16.2.** Le surplus résultant la réalisation de l'actif et du paiement du passif de la Société doit tout d'abord être utilisé pour distribuer aux parties tous dividendes déclarés mais non payés:

Sur le retour des biens sur la liquidation, réduction de capital ou autrement:

(a) chaque Associé Privilégié A aura droit par rapport à ses Parts Sociales Privilégiées A d'être payer sur l'excédent de l'actif de la Société restant après paiement du passif (y compris, pour éviter toute confusion, tous dividendes déclarés mais non payés) un montant jusqu'à deux fois le montant du Prix de Souscription payé (ou considéré comme payés) par chaque Associé Privilégié A pour ses Parts Sociales Privilégiées A, au prorata, de préférence à tout montant payé pour les Associés Privilégié et les Associés;

(b) Les Associé Privilégiés ont droit relativement à leurs Parts Sociales Privilégiées d'être payer sur l'excédent de l'actif de la Société (le cas échéant) restant après le paiement des Associé Privilégiés A, un montant total égal au montant du Prix de Souscription payé (ou considéré comme payés) par chaque Associé Privilégié pour ses Parts Sociales Privilégiées par rapport à l'ensemble du Prix de Souscription payé pour toutes Parts Sociales Privilégiées; et

(c) tout solde restant par la suite sera partagé entre les Associés conformément à la proportion du nombre de parts sociales respectivement détenu par chaque associé par rapport au nombre total de parts sociales émises".

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier la Section VII DISPOSITIONS GENERALES en insérant un nouvel article 17.5 qui doit être lu comme suit:

" **17.5.** Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Associés."

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de modifier la VIII DEFINITIONS des Statuts par l'insertion des définitions suivantes:

"Plan: tout plan approuvé pris par une décision du Conseil afin d'éviter la liquidation ou toute mesure similaire ou la vente de la Société. Le Président dispose d'un droit de veto sur toute décision relative à l'application du Plan et surtout sur toute décision entraînant une déviation du Plan (c'est-à-dire modification du budget/coûts/dépenses, vente de la Société, conclusion d'accord en lien avec le plan etc.).

Parts Sociales Privilégiées A: parts sociales privilégiées A de EUR 0,01 chacune dans le capital de la Société émises suite à la conversion des Billets à Ordre du Prêt Relais.

Associés Privilégiés A: les détenteurs enregistrés des Parts Sociales Privilégiées A.

Parts Sociales: Ensemble les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Privilégiées et les Parts Sociales Privilégiées A.

Associés: Ensemble les Associés Ordinaires, les Associés Privilégiés et Associés Privilégiés A"

#### Huitième résolution

Les Associés décident de modifier la VIII DEFINITIONS des Statuts par la suppression des définitions suivante:

"Cotation: une candidature réussie effectuée auprès de l'Autorité de Cotation du Royaume Uni et la Bourse de Londres pic en vue d'une admission à la cotation et à la négociation de n'importe quelle Parts du Capital, ou une candidature réussie en vue d'une admission à la négociation de ces parts sociales sur une autre bourse d'investissement reconnue ou bourse d'investissement d'outre-mer qui a été dans ce cas approuvée par le Conseil.

Offre Agréée: toute Cotation qui est, soit:

(a) approuvée par le Conseil; ou

(b) d'un prix d'offre publique par Part Sociale Ordinaire ou pas inférieur à cinq fois le Prix de Souscription pour chaque Part Sociale Privilégiée émise à la Date d'Adoption (avec cet ajustement raisonnable déterminé par les gérants en consultation avec les Réviseurs afin de refléter toute subdivision ou consolidation ou toute autre réorganisation de capital)."

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, DEMICHELET, JOSSET, SCHUMAN.

Enregistré à Remich, le 2 septembre 2009. REM 2009/1110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signe): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009122878/580.

(090147776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **United Industrial Associates SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. United Industrial Associates Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 9.695, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juillet 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 13 décembre 1971.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 11 du 3 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle DONADIO, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Vanessa JULLIEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Samuel D'IPPOLITO, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille (100.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES SPF S.A."

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

3. Ajout d'un cinquième paragraphe à l'article 3 des statuts libellé comme suit:

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

4. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

5. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES SPF S.A."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide d'ajouter un cinquième paragraphe à l'article 3 des statuts libellé comme suit:

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Donadio, V. Jullien, S. D'Ippolito et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36273. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122875/115.

(090147915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 107.009.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TONTARELLI LUX S.A.

Z.I. Bommelscheuer - BP 83

L-4901 BASCHARAGE

Signatures

Référence de publication: 2009117032/13.

(090140738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.